



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

paludisme

Question écrite n° 106271

Texte de la question

M. Bruno Gilles attire l'attention de M. le ministre de la santé et des solidarités sur le fait qu'une personne a, pour la première fois depuis 1972, contracté le paludisme sur le territoire français (Corse). Si cette maladie n'existait plus en métropole depuis une centaine d'années, il est vrai qu'elle avait perduré en Corse jusqu'aux années 70, du fait de la présence de moustiques porteurs du plasmodium, le parasite responsable de la maladie. Dans la mesure où le paludisme enregistre le taux de transmission le plus élevé de toutes les maladies humaines et où, dans sa forme sévère, il tue chaque année entre 1 million et 3 millions, dont une majorité d'enfants, il lui demande si ses services ont reçu une consigne particulière pour surveiller l'éventuelle apparition d'autres cas sur le territoire national.

Données clés

Auteur : [M. Bruno Gilles](#)

Circonscription : Bouches-du-Rhône (5^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 106271

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : santé et solidarités

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 octobre 2006, page 10530